



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 31 janvier 2022	
DÉPARTEMENT Haute-Saône		
ARRONDISSEMENT Lure		
<b>Etude de danger validation du plan de financement</b>		
<b>DÉLIBÉRATION</b> <b>N° 2022 – 013</b>	Le 31 janvier de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à Froideconche, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.  Le Conseil Communautaire nomme Béatrice LEPAGNEY secrétaire de séance.	
En exercice :		38
Titulaires présents :		29
Suppléants présents :		0
Pouvoirs :		8
Retard :	0	
Nombre de votants :	37	

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	P		Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	EXCUSE		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	POUV	Frédéric BURGHARD	Nathalie SIRVEAUX	POUV	Michel CALLOCH
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	POUV	Martine BAVARD
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	POUV	Jérôme BERNARD
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Béatrice LEPAGNEY			

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé

La communauté de communes avait à la suite de sa prise de compétence GEMAPI en 2018 poursuivi les études sur la digue commencées par la commune de Breuches.

Cette digue protège une partie de la population (110 habitants pour sa partie aval) et fait l'objet d'un arrêté préfectoral de classement en date du 20 Août 2012 : en aval du pont la digue est classée en C et en D pour sa partie amont. Cet arrêté préfectoral, portant les prescriptions relatives à la sécurité d'une digue, prévoit que celle-ci doit faire l'objet de surveillance, d'inspection et d'entretien tels que fixés dans l'arrêté.

Un « dossier digue » doit être constitué, à la suite du choix du maintien du classement comme suit :

- D'une étude hydraulique,
- D'une Visite Technique Approfondie,
- D'une Etude de dangers (EDD).

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		Envoyé en préfecture le 08/02/2022 Reçu en préfecture le 08/02/2022 Affiché le  ID : 070-247000755-20220131-D2022_013-DE	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2022			
Objet	<b>Etude de danger validation du plan de financement</b>		Délibération n°2022	013
			Page 2 sur 3	

Le bureau d'études Naldéo a été missionné pour réaliser les études constitutives du dossier. L'EDD de la digue de Breuches n'a pu être menée à terme. En effet, pour finaliser l'EDD des sondages géotechniques étaient nécessaires, mais suite à des retards et la crise COVID, le rapport des sondages n'a pu être réceptionné que début 2021.

À la réception des rapports, le bureau d'études chargé de l'EDD avait perdu son agrément pour travailler sur des digues. Dans l'impossibilité de poursuivre l'étude avec le cabinet retenu initialement, un nouveau marché a été attribué à la suite d'une consultation publique.

Ce nouveau marché de 36 729,50 € HT a vocation à déterminer, entre autres, le niveau de protection attribué au système d'endiguement en prenant en considération les différentes contraintes techniques, juridiques et financières.

Afin d'être éligible au fonds de prévention des risques naturel majeur (FPRNM) qui représente un taux de subvention maximal de 50 %, une délibération approuvant le projet et le nouveau plan de financement est nécessaire.

#### PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET :

Coûts estimatifs subventionnables (HT si TVA récupérée en totalité)	Participations <u>prévisionnelles</u>			
	FPRNM	Autres financements	A la charge du demandeur (Collectivité ...)	Totaux
Pourcentages	50,00 %	0 %	50,00 %	100,00 %
Montants	18 364.75 €	0.00 €	18 364.75 €	36 <del>729,50</del> €

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		Envoyé en préfecture le 08/02/2022 Reçu en préfecture le 08/02/2022 Affiché le 	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2022		ID : 070-247000755-20220131-D2022_013-DE	
Objet	<b>Etude de danger validation du plan de financement</b>	Délibération n°2022	013	Page 3 sur 3

### Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** le projet d'investissement relatif à l'étude de danger concernant la digue de Breuches ;
- **APPROUVE** le plan de financement détaillé présenté dans la demande de subvention ;
- **INDIQUE** que le financement de cette étude était prévu au budget 2021, à l'article 617 avec un montant prévisionnel de 30 500 € réservé à cette étude ;
- **INDIQUE** l'inscription au budget 2022 des crédits nécessaires à la réalisation de l'étude présentée ci-dessus ;
- **PERMET** à Monsieur le Président ou son représentant de signer et d'entamer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président  
 Jacques DESHAYES


